



Commune de Lignières
Place du Régent 1
2523 Lignières



Procès-verbal du Conseil général du 16 septembre 2021
Salle de la Gouvernière
Séance extraordinaire

Ordre du jour

1. Appel.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 juin 2021.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Communications du président.
5. Perception d'une redevance pour l'usage du domaine public routier par les conduites industrielles.
6. Demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour la pré-étude de l'assainissement du collège de La Gouvernière et de ses alentours, réponse à la motion de M. Denis Schleppe pour la réfection de la cour du collège et nomination d'un membre appelé à siéger dans le collège d'experts.
7. Réponse à la motion de M. Antoine Amstutz concernant les travaux d'entretien des fontaines du village.
8. Lettres et pétitions.
9. Motions et propositions.
10. Résolutions, interpellations et questions.
11. Communications du Conseil communal.

1. **Appel.**

Le vice-président du Conseil général, F. Wermeille, ouvre la séance à 20 heures. Il salue les membres du Conseil communal, de l'administration, les membres du Conseil général, le public et la presse locale. Il donne la parole au secrétaire du Conseil général, E. Schwab, pour procéder à l'appel.

Le secrétaire du Conseil général, E. Schwab, procède à l'appel. 10 membres du Conseil général sont présents et un est excusé. Les membres du Conseil communal sont tous présents. S. Bianchini, administrateur communal et C. Chédel, collaboratrice administrative en charge du procès-verbal, sont présents.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 juin 2021**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès au procès-verbal. Il n'y a pas de remarque, ni de question. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. **Approbation de l'ordre du jour**

C. Hadorn indique qu'il a reçu la démission du Conseil général et de toutes les commissions où il était actif de C. Stauffer. Il faut donc le remplacer. Le Conseil communal propose la modification de l'ordre du jour en remplaçant le point 5 actuel par le point « Nomination d'un président au Conseil général pour la période administrative portant jusqu'au 30 juin 2022 », remplacement du point 6 par le point « Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations » et pour terminer, remplacement du point 7 par le point « Nomination d'un membre à la Commission du feu et de salubrité publique ». La suite de l'ordre du jour sera ensuite maintenue comme prévu.

Le nouvel ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. **Communications du président**

F. Wermeille lit la lettre de démission du Conseil général et des commissions de C. Stauffer.

Le Conseil général prend acte de cette démission.

5. **Nomination d'un président au Conseil général pour la période administrative portant jusqu'au 30 juin 2022 suite à la démission de M. Caryl Stauffer.**

F. Wermeille attend les propositions des membres.

D. Schleppi, au nom du PLR, indique que le parti le propose lui-même en tant que président.

D. Schleppi est élu tacitement président du Conseil général.

6. **Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations suite à la démission de M. Caryl Stauffer.**

F. Wermeille attend les propositions des membres.

D. Schleppi, au nom du PLR, indique que le parti le propose M : Wälchli.

M. Wälchli est élu tacitement membre de la Commission des naturalisations et des agrégations.

7. **Nomination d'un membre à la Commission du feu et de salubrité publique suite à la démission de M. C. Stauffer**

F. Wermeille attend les propositions des membres.

T. Bonjour indique qu'il n'y a pas encore de proposition. Ce point est donc reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

8. **Perception d'une redevance pour l'usage du domaine public routier par les conduites industrielles**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

D. Schleppi, au nom de la commission financière, indique que cet arrêté a été modifié à cause de la redevance sur le domaine public pour le CAD, qui a été supprimée du projet initial.

La commission financière a accepté cet arrêt à l'unanimité.

F. Wermeille demande s'il y a des questions.

E. Schwab ajoute, au nom de la commission financière, que cette redevance n'a aucune influence sur le budget des familles, étant donné qu'elle est financée en partie par la réserve accumulée ces dernières années. Il était important pour la commission financière que ce ne soit pas reporté sur les finances des habitants.

F. Wermeille donne lecture de l'arrêté.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

9. **Demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour la pré-étude de l'assainissement du collège de La Gouvernière et de ses alentours, réponse à la motion de M. Denis Schleppi pour la réfection de la cour du collège et nomination d'un membre appelé à siéger dans le collège d'experts.**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

J. Chiffelle indique que dans le rapport, on parle de l'étude parasismique. Elle a été reçue en retour et aucun travail n'est pas prévu pour ce point. Le groupe d'experts sera donc constitué de 8 personnes. Elle note que c'est aussi important financièrement pour la suite.

D. Schleppe, au nom de la commission financière, indique que pour eux, la rénovation du collège est importante. Cet arrêté a donc été accepté à l'unanimité.

F. Wermeille donne lecture du projet d'arrêté.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

J. Chiffelle remercie pour la confiance témoignée, qui permet de poser la première pierre de ce projet d'envergure pour le village, qui va bien nous occuper.

F. Wermeille indique que la motion de D. Schleppe, qui proposait la réfection de la cour du collège, sera intégrée dans le projet d'assainissement du collège. Il faut donc voter la classification de cette motion.

La motion est classée à l'unanimité.

Nomination d'un membre appelé à siéger dans le collège d'experts

J. Ribeaud, au nom du PS, propose F. Wermeille.

Il n'y a pas d'autre proposition.

F. Wermeille est élu tacitement.

10. Réponse à la motion de M. Antoine Amstutz concernant les travaux d'entretien des fontaines du village.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Personne ne souhaite prendre la parole.

F. Wermeille propose, comme proposé par le Conseil communal dans son rapport, le classement de la motion puisqu'une réponse a été donnée par le Conseil communal.

Le classement de cette motion est accepté par 9 voix et une abstention.

11. Lettres et pétitions.

F. Wermeille rappelle qu'une lettre ou une pétition nécessite son dépôt 10 jours auparavant.

Aucune lettre ou pétition n'a été déposée.

12. Motions et propositions.

F. Wermeille rappelle qu'une motion ou proposition nécessite son dépôt 30 jours auparavant.

F. Wermeille n'a reçu aucune motion ou proposition.

13. Résolutions, interpellations et questions.

Aucune résolution, interpellation ou question.

14. Communications du Conseil communal.

H.-C. Schmidt communique les points suivants :

Campagne de vaccination Covid du 2 septembre

Avec le concours du Conseil communal, le Service de la Santé publique a organisé une soirée sur le thème de la vaccination Covid qui a commencé par une heure d'information pendant laquelle deux médecins répondaient aux questions du public. Ensuite, la possibilité était offerte de se faire vacciner spontanément, sans rendez-vous. Avec plus de 40 premières doses administrées, l'action a connu un beau succès et toutes les personnes qui ont reçu le vaccin ce soir-là, ont également reçu un rendez-vous ici à Lignièrès pour recevoir la deuxième dose. Deux personnes ont dû être renvoyées car l'équipe n'avait pas prévu suffisamment de doses.

Actions pour nos aînés du 8 septembre

Cette année encore, nous n'avons pas pu organiser une sortie en car à cause des incertitudes liées à la pandémie. Le projet aurait dû être lancé à un moment où le relâchement des mesures sanitaires n'était pas encore assuré. En conséquence, nous avons décidé d'organiser un événement à Lignières sous forme d'une « Grillade avec animations ». Le 8 septembre, sous un soleil brillant, l'apéro dans la cour de La Gouvernière était accompagné par M. Robert Steffen avec de superbes morceaux de cor des Alpes et de yodle. Ensuite, la soirée s'est poursuivie à l'intérieur avec un délicieux rôti neuchâtelois et un beau choix de différentes salades, le tout suivi de fromages et d'excellents gâteaux confectionnés maison. De plus, la soirée était musicalement animée à trois accordéons et un violon basse, joués à la perfection par M. Jimmy Geiser et un détachement du groupe « Luusbueb » de Gléresse. La bonne humeur et le rire ont régné toute la soirée. Les participants se disaient très contents et remerciaient chaleureusement la Commune pour cette belle soirée.

Cette soirée n'aurait pas été possible sans le travail excellent de beaucoup de bénévoles, que ce soit pour préparer les salades et les desserts ou pour œuvrer à La Gouvernière pour tout mettre en place, pour servir et finalement pour ranger - un grand MERCI à eux tous et toutes !

Convention du stand de tir

Suite à la dénonciation de la Commune d'Enges en 2020, la convention intercommunale concernant l'utilisation du stand de tir devait être revue, ce qui a provoqué quelques négociations et, avec les vacances d'été, la signature de nouvelle convention a pris un peu de retard.

En revanche, vous avez pu entendre durant ces derniers mois, que le stand était quand même opérationnel et bien utilisé. On peut aujourd'hui annoncer que les nouvelles conditions sont approuvées par les Communes et les partenaires et que la convention peut être signée.

Assainissement de la sonnerie du temple passe en premier

Pour finir, une bonne nouvelle concerne l'assainissement de la sonnerie du temple, à savoir que les travaux seront entrepris encore cette année. Avec les entreprises qui y participent, nous avons convenu d'un planning de travail qui permettra de terminer les travaux avant Noël ou même peut-être encore en novembre.

Je vous remercie de votre attention.

J. Chiffelle communique les points suivants :

Assainissements entrepris suite à l'inondation survenue au collège le 22 juin 2021

Suite à ces inondations, nous avons entrepris divers travaux dans et autour du collège. Une entreprise est venue curer toutes les grilles et canalisations et une butte sera prochainement réalisée au nord de la salle de gymnastique afin de dévier l'arrivée de l'eau en cas de nouvelle inondation.

Une entreprise spécialisée est venue assécher tous les locaux du sous-sol. En ce qui concerne Rataouille, un assèchement technique a dû être effectué car l'isolation sous la chape était imbibée d'eau. Au cours de ces opérations, le parquet s'est décollé et des taches sont apparues sur les murs. Nous avons donc dû planifier les travaux suivants pendant les vacances d'été :

- Enlèvement et évacuation du parquet
- Remplacement du lave-linge et du lave-vaisselle hors service
- Nouvelle peinture des murs
- Remplacement du parquet et du carrelage de l'entrée par du linoléum
- Remplacement des plinthes
- Remplacement des vitres cassées au sous-sol
- Commande du matériel endommagé à Rataouille et à la bibliothèque (quelques travaux sont encore à réaliser).
- Remplacement du tapis dans le local du concierge
- Des cadres de portes et des portes devront encore être remplacés

En ce qui concerne Rataouille, le délai était très serré et je remercie Isabelle et son équipe, François et Stéphane de leur engagement qui nous a permis d'être opérationnels à la rentrée scolaire.

L'assurance immobilière nous a déjà remboursé le matériel endommagé à hauteur de 90 %. Les dégâts causés au bâtiment sont pris en charge par l'ÉCAP après déduction d'une franchise de CHF 1'000.-.

Cap

Comme je vous l'avais indiqué lors de la dernière séance, un flyer de présentation a été distribué à chacun. L'association recherche toujours des membres soutien afin de poursuivre son action et développer de nouveaux projets. Le flyer de présentation a été réalisé et j'ai déposé des exemplaires à chaque place. Quelques exemplaires sont encore à votre disposition à l'entrée de la salle. Je peux encore en obtenir si besoin et n'hésitez pas à faire de la publicité dans votre entourage.

F. Bonjour communique les points suivants :

Station de pompage des Fèves, chemin de Champ-Jallaz

Suite au crédit accordé par le Conseil général le 24 juin 2021, nous attendons la promesse de subvention des améliorations foncières pour pouvoir commencer les travaux. La fin de ces derniers est prévue pour fin septembre.

Arrêt de bus à la rue du Montilier, à l'église

Le chantier débutera le 22 septembre 2021. Des panneaux de déviation du trafic seront posés. La fin des travaux est prévue pour fin octobre.

Nouveau véhicule pour la voirie

Suite au crédit accordé par le Conseil général le 24 juin 2021, le véhicule est commandé et devrait arriver bientôt.

Orage du 22 juin 2021

Suite à l'orage survenu le 22 juin, le conseil d'Etat va présenter un rapport au Grand Conseil avec une demande de crédit pour financer la réparation des dégâts survenus dans les Communes de Cressier, Enges et Lignièrès. Pour nous, la demande concerne le curage des canalisations et la remise en état du chemin qui prolonge à l'ouest le chemin de Champ-Jallaz.

S. Gaillard communique les points suivants :

Situation au SEP2L

Suite au départ de M. Thierry Sallin, fontainier responsable du Service technique intercommunal de l'eau potable de l'Entre-deux-Lacs (SEP2L), le Conseil communal du Landeron n'a pas souhaité repouvoir ce poste et la décision a alors été prise, compte tenu de l'urgence de la situation, de solliciter l'appui d'Eli10 SA (société établie à Bevaix) jusqu'à fin 2021 pour permettre au SEP2L d'accomplir les prestations qui lui sont dévolues. Lors des discussions qui s'en sont suivies au sein du Comité directeur SEP2L, il s'est rapidement avéré que la Commune du Landeron entendait, à partir du 1er janvier 2022, externaliser la totalité des prestations accomplies jusqu'alors par le SEP2L. Fort de cette situation, la convention de collaboration conclue en 2014 ayant conduit à la création du SEP2L au 1er janvier 2015 n'aura plus sa raison d'être à partir du 1er janvier 2022. Aussi, les Communes concernées, soit Cornaux, Cressier, Enges, Le Landeron et Lignièrès, ont décidé d'un commun accord de dissoudre le SEP2L au 31 décembre 2021. Aussi, chaque Commune reprendra son indépendance au niveau de la gestion de son service de l'eau potable. Un important travail devra, dès lors, être consenti jusqu'à la fin de l'année, pour réorganiser celui-ci à l'échelon communal. Un appel d'offres sera, en outre, prochainement lancé pour trouver un prestataire à même d'effectuer les tâches essentielles dévolues à un fontainier, à savoir, assurer le bon fonctionnement des installations, garantir une qualité de l'eau irréprochable en tout temps et un approvisionnement en eau en quantité suffisante.

Révision du plan d'aménagement (PAL)

1. Dans le cadre des travaux de la révision du plan d'aménagement local (PAL), plusieurs études annexes sont également menées. C'est notamment le cas pour l'élaboration du plan communal des énergies et du plan directeur du chauffage à distance (CAD). Le bureau Planair SA établi à La Sagne a été mandaté pour réaliser ces deux études et la Commission communale de l'énergie a été associée à ces travaux. Deux séances de travail ont d'ores et déjà eu lieu à ce sujet et ces deux dossiers devraient normalement être finalisés d'ici la fin de l'année. Pour rappel, les principaux enjeux du plan communal de l'énergie sont:

Dresser un diagnostic des consommations d'énergie finale, primaire et d'émission de CO₂, dans les bâtiments communaux et sur le territoire dans les domaines de la chaleur, de l'électricité et de la mobilité.

2. Prévoir les consommations et émissions de CO₂, en 2030 et 2050 en fonction d'hypothèses d'assainissement et de changement de vecteurs énergétiques.

3. Définir des lignes directrices et des mesures au sein de la Commune permettant d'atteindre les objectifs 2030 et 2050 en accord avec les législations cantonales et fédérales. Pour rappel, trois valeurs cibles ont été définies pour la Suisse, il s'agit d'atteindre d'ici 2050 au plus tard 2000 watts de puissance continue par habitant pour l'énergie

